

## Triez ses déchets, un geste simple pour vaincre la leucémie et le cancer

- BEP Environnement s'associe au Télévie 2010 -

Chaque année, le Télévie mobilise un très large public autour de la lutte contre la leucémie et le cancer. Cette action constitue une occasion pour tous de faire preuve de solidarité envers les malades mais aussi de s'informer sur l'évolution de la recherche et le travail remarquable des chercheurs du F.N.R.S.

Et le succès est au rendez-vous : en 21 ans d'existence, le Télévie a permis de récolter 93.000.000 d'euros, intégralement reversés à la recherche. Grâce à ces moyens, la maladie est mieux connue ; les moyens de la détecter au plus vite également. Mais surtout, de nouveaux traitements ont vu le jour, offrant une meilleure espérance de vie aux personnes touchées par la maladie.

Cette grande opération de solidarité a séduit le BEP il y a quelques années déjà. Le BEP Environnement profite du lancement récent de la collecte sélective de déchets organiques pour s'associer de la meilleure manière à cette action.

**1 kilo = 1 centime d'euro pour la recherche**

---

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'à la soirée de clôture du Télévie, programmée le 24 avril 2010,

**chaque kilo de déchets organiques trié et collecté  
rapportera un centime d'€ au Télévie.**

BEP Environnement espère ainsi reverser  
**entre 20 et 30.000 € à la recherche sur la leucémie et le cancer.**

### **En résumé, comment participez ?**

---

Vous l'aurez compris, tout dépend de vous ! Et chaque déchet que vous jetez dès aujourd'hui dans votre sac biodégradable peut faire avancer la recherche !

### **Trier ses déchets organiques**

La poubelle biodégradable peut accueillir les déchets « qui pourrissent », comme :

- les restes de repas ou de préparation de repas (épluchures, coquilles...)
- les aliments périmés (non emballés)
- le marc de café, sachets de thé
- les petits déchets verts (fleurs fanées, tontes de pelouse)

Mais aussi toute une série de déchets assimilés auxquels on ne pense pas a priori, tels que :

- les langes d'enfants,
- l'essuie-tout, nappes et serviettes en papier,
- les cartons alimentaires souillés (carton de pizza, de surgelés...)

## Où se procurer les sacs biodégradables ?

Ceux-ci sont en vente au prix de 2,50 € le rouleau de 10 sacs dans près de 250 commerces en province de Namur.

Et le nombre de points de vente ne cesse d'augmenter : de nouveaux commerces de proximité rejoignent chaque jour le réseau des distributeurs ! Pour votre commune, voici les points de vente :

### POUR ASSESSE :

<b>Chez Hugo</b>	Rue de Crupet, 19a	5330	<b>MAILLEN</b>	083 65 57 87
<b>Intermarché</b>	Rue Melvin Wilson, 3	5330	<b>ASSESSE</b>	083 66 05 70

La liste actualisée des points de vente est consultable sur [www.bepenvironnement.be](http://www.bepenvironnement.be)

## Sacs OK Compost

Certains commerces proposent des sacs de sortie de caisse « OK Compost » ou vendent des sacs « OK Compost ». Ceux-ci répondent également aux normes belges et européennes de biodégradabilité et peuvent être dégradé en compostage industriel.

Néanmoins, seuls les sacs réglementaires mis à disposition par le BEP Environnement et votre commune sont acceptés à la collecte des déchets organiques. Tout autres sacs ne seront pas collectés.

Les sacs réglementaires sont clairement indentifiables grâce au rappel des consignes de tri et le logo BEP Environnement.

Les sacs « OK Compost » reçus ou achetés peuvent servir pour emballer préalablement les aliments avant leur mise dans le sac réglementaire, et ainsi éviter la décomposition prématurée du sac réglementaire.

## Truc et ficelles

### ***Pourquoi mettre le sac dans un support aéré, pourquoi ne pas le mettre sur le sol ?***

Les sacs compostables destinés à la collecte des déchets organiques sont fabriqués à partir d'amidon de maïs. Outre son caractère biodégradable, le sac en amidon de maïs est aussi perméable à l'air. Il est donc important de laisser l'air circuler autour du sac afin de permettre l'évaporation naturelle de l'eau contenue dans les déchets de cuisine. (Jusqu'à 17% d'eau évaporée en 3 jours).

## Avis aux commerçants

### **Distribution de sacs**

Afin de réduire la facture finale des ménages, le BEP Environnement et les communes de la Province de Namur ont mis en place des collectes sélectives en porte-à-porte, entre autres pour les PMC (bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques et cartons à boissons) et pour les déchets organiques (déchets de cuisine, petits déchets de jardin et autre déchets comme langes d'enfants, litières d'animaux domestiques, cartons souillés...).

Pour assurer ces collectes dans des conditions optimales, BEP Environnement organise la vente et la distribution de sacs PMC et de sacs biodégradables réglementaires dans les commerces situés sur la zone de l'Intercommunale.

Pour les sacs PMC :

- La vente se fait par rouleau de 20 sacs au prix de 2,60 € TTC le rouleau.
- BEP Environnement distribue les sacs PMC réglementaires dans les commerces par caisse de 25 rouleaux. La livraison est effectuée chaque semaine pour toute commande de minimum 1 caisse.

Pour les sacs biodégradables :

- La vente se fait par rouleau de 10 sacs au prix de 2,50 € le rouleau. Le prix est minime pour le citoyen et uniforme dans toutes les communes de la Province.
- BEP Environnement distribue les sacs biodégradables dans les commerces par caisse de 40 rouleaux. La livraison est effectuée chaque semaine pour toute commande de minimum 1 caisse.

Pour vous identifier comme point de vente, la première commande sera accompagnée de supports informatifs et des documents pour les commandes ultérieures.

Intéressé ? Pour obtenir le complément d'information, prenez contact avec le BEP Environnement (081 71 82 11) ou via le site <http://www.bepenvironnement.be/> Rubrique « Indépendants Commerçants ».